

comme catholiques et comme race distincte. Parmi ces résolutions, nous en mentionnerons particulièrement trois.

Après avoir protesté de leur attachement au St Siège et promis de travailler au rétablissement du pouvoir temporel de la papauté, les membres de la convention ont ajouté :

“ Nous saluons avec le plus grand plaisir le projet émis au congrès catholique tenu récemment en Allemagne, de convoquer un congrès catholique international dans le but d'insister sur la restauration du pouvoir temporel du Pape comme souverain impérial. Les circonstances politiques ayant empêché l'approbation en Europe de la dite restauration, notre bien-aimé pays, où existe la vraie liberté, serait, selon nous, l'endroit le plus convenable pour tenir un semblable congrès, et nous croyons qu'on ne saurait choisir un moment plus propice pour le faire que durant l'exposition universelle de Chicago, en 1893.”

Une autre résolution qui mérite d'être signalée, est la suivante :

“ La liberté de l'éducation de notre jeunesse, liberté basée sur le droit naturel et garantie par la constitution, est un privilège que nous réclamons, et nous répudions de toutes nos forces toute tentative d'entraver cette liberté par des lois injustes. Guidés par les principes si fréquemment cités par le St Père, nous déclarons que l'éducation sans fondement religieux ne peut produire que de fâcheux résultats. C'est pourquoi nous protestons contre tout empiètement dirigé contre nos écoles paroissiales, et nous condamnons spécialement le système dit *Poughkeepsie plan*, dans lequel la religion occupe une place secondaire et ne peut en conséquence avoir que peu ou point d'influence religieuse sur l'éducation.”

Peu de nos lecteurs probablement connaissent parfaitement la signification du mot baroque *Poughkeepsie plan*. Il tire son nom d'une ville de l'Etat de New-York, où il a été mis en vigueur, il y a 17 ans, par les commissaires d'écoles de l'endroit, avec l'approbation, paraît-il, du clergé local. Ce qui ne saurait rendre bonne une chose mauvaise. Ce système consiste à ne pas parler de religion durant les heures légales des classes. La classe finie, les professeurs peuvent donner aux enfants l'instruction religieuse que demandent les parents. Il n'est pas besoin de disserter longtemps, pour faire comprendre ce que l'on doit penser d'un système qui relègue l'enseignement religieux à l'arrière-plan. Les catholiques peuvent bien être forcés de le subir dans certaines circonstances, mais ils ne sauraient l'approuver, et partout où ce système est en vigueur, ils doivent travailler à obtenir des écoles séparées.